

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification
Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom : FURY 10 EW
Code du produit : 6242

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC CHEMICAL Sprl
Boulevard de la Plaine, 9/3
1050 BRUXELLES - BELGIQUE
T 00 32 2 6459584 - F 00 32 2 6459655
msdsinfo@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 00 32 14 58 45 45 (tout pays)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Nocif par inhalation et par ingestion
Peut provoquer une allergie cutanée
Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302
Acute Tox. 4 (Inhalation) H332
Skin Sens. 1 H317
STOT RE 2 H373
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Composants dangereux : Zéta-cyperméthrine
Mentions de danger (CLP) : H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

FURY 10 EW

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)(55965-84-9), Zéta-cyperméthrine(52315-07-8). Peut produire une réaction allergique
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun, à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Zéta-cyperméthrine	(N° CAS) 52315-07-8 (N° CE) 257-842-9	< 10	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)
Sel de tridécycle alcooléthoxylatephosphate	(N° CAS) 68186-36-7	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° index) 613-167-00-5	<= 0,1	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° index) 613-167-00-5	(C >= 0,0015) Skin Sens. 1, H317 (0,06 =< C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,06 =< C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 0,6) Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais
En cas de malaise : Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés
Laver à l'eau savonneuse
En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient
Si la personne est pleinement consciente, tenter de la faire vomir
Consulter un médecin.

FURY 10 EW

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Perte de la coordination
Tremblements
Convulsions.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Brûlures
Picotements
Engourdissement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et en fonction des réactions du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents d'extinction non appropriés : Eau (le produit est dangereux pour l'environnement - ne pas diluer).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂)
Acide chlorhydrique
Chlore
Cyanure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Isoler la zone d'incendie. Evacuer le personnel
Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement)
Ne pas respirer les fumées.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Appareil de protection respiratoire autonome isolant
Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux
Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber l'épandage avec : Sable/terre, Matière absorbante inerte
Neutraliser le produit non récupérable avec : une solution basique ou de carbonate de sodium, et un alcool approprié (méthanol, éthanol ou isopropanol).

Procédés de nettoyage : Laver abondamment avec de l'eau additionnée d'un détergent.

Autres informations : Eliminer les matières imprégnées dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Captation des vapeurs à leur point d'émission.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation
Prendre systématiquement une douche après le travail.

FURY 10 EW

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit frais Conserver dans un local bien ventilé Protéger de l'humidité Conserver à l'abri des sources d'ignition Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux Conserver hors de portée des enfants.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Matériaux d'emballage	: Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Gants de protection en caoutchouc nitrile
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Manipulation du produit en grande quantité : Combinaison imperméable (Hypalon, Tyvek Saranex, PVC...)
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante : Appareil de protection respiratoire filtrant à cartouche spécifique pour pesticides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Brun clair Beige.
Odeur	: légèrement âcre.
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: 4,15
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: > 79 °C
Température d'auto-inflammation	: > 600 °C
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: 1,0305 (20 °C)
Solubilité	: Eau: Dispersable
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 63 - 1081 mPa.s (20°C) - 47 - 707mPa.s (40°C)
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Autres propriétés	: Tension de surface : 31,4 mN/m (25°C) - 30,1 mN/m (40°C).
-------------------	---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

FURY 10 EW

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Peut se décomposer : sous l'action de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi
Produits de combustion dangereux :
Voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

FURY 10 EW	
DL50 orale rat	385 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	2,09 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Peut provoquer une irritation légère et passagère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Zéta-cyperméthrine :
Pas de preuve de génotoxicité

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cyperméthrine :
Non potentiellement cancérigène

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Zéta-cyperméthrine :
NOAEL (effet sur la reproduction) : 22 mg/kg/j

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Cyperméthrine :
Rapidement métabolisé

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FURY 10 EW	
CL50 poisson	0,013 mg/l/96h (0,0013 mg a.s/l)
CE50 Daphnie	0,000827 mg/l/48h (0,00085 mg a.s/l)
ErC50 (algues)	1,6 mg/l (0-24h) (0,16 mg a.s/l)
NOEC (chronique)	0,0001 mg/l/ 21 j (Daphnia magna) (0,00001 mg a.s/l)

FURY 10 EW

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité

Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)

Persistance et dégradabilité	Temps de demi-vie (dans le sol) : 6-24 d (Données obtenues par analogie avec : Cyperméthrine cis/trans +/-40/60) DT50 eau/sédiment : 1.5-2.5 d.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)

BCF	443 (Données obtenues par analogie avec :Cyperméthrine cis/trans +/-40/60)
Log Pow	5 - 6 (pH = 2; 24 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)

Ecologie - sol	Produit s'adsorbant dans les sols Données obtenues par analogie avec : cyperméthrine cis/trans +/- 40/60.
----------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant

Zéta-cyperméthrine (52315-07-8)	Non susceptible d'être PBT ou vPvB, puisque BCF < 2000
---------------------------------	--

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables Incinérer en installation autorisée.
Indications complémentaires	: Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

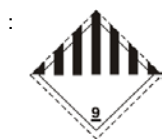
N° ONU (ADR)	: 3082
N° ONU (IMDG)	: 3082
N° ONU (IATA)	: 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Description document de transport	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Zéta-cyperméthrine(52315-07-8)), 9, III, (E)
-----------------------------------	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport	: 9
Étiquettes de danger	: 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui

FURY 10 EW

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Autres informations :



Dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335

- Transport aérien

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique selon l'article 14 du Règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas requise, car l'article 15 de ce même règlement s'applique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

Section(s) modifiée(s) de la FDS : 2-11.

Autres informations :

Fury et FMC sont des marques déposées de FMC Corporation.

Texte complet des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion

FURY 10 EW

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.